

# **PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**

## **REUNION DU 17 JUIN 2025**

**Présents** : Joseph GUARDIOLA, maire ; Jérôme VEYRAT, Charly BERNOIN, Mireille TEISSEIRE, adjoints ; Laurence ANDRE, Olivier FONTVIEILLE, Marie-Aude PFEIFFER, Nicolas DUPIN, Nathalie VINOLO, Patrick PELLEGRINI, conseillers municipaux.

**Absents excusés** : Martine BLANCHARD représentée par Jérôme VEYRAT, Morgan BRUNEL représenté par Joseph GUARDIOLA, Sabine ROUVIERE, Jean DELARBRE, Sandrine DEBEVE.

M. Jérôme VEYRAT a été désigné secrétaire de séance.

### **Ordre du jour**

#### **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MAI 2025**

Le procès-verbal est adopté l'unanimité par le Conseil Municipal.

#### **DEMANDE DE RAJOUT D'UNE DELIBERATION EN DEBUT DE SEANCE : ACHAT DE PRODUITS DE PREMIERE NECESSITE (AIDE SOCIALE)**

La délibération concerne l'aide sociale fournie à un couple qui se trouve dans une situation très préoccupante. Le Conseil Municipal accepte de rajouter cette délibération.

En résumé, la mairie est venue en aide à un couple en difficulté en lui achetant un panier de produits alimentaires à Intermarché de Montaren pour un montant de 84.37 €, achat également de produits d'hygiène à la pharmacie des Halles à Saint Quentin la Poterie pour un montant de 63.97 €.

Le Conseil Municipal, avoir délibéré et à l'unanimité :

**APPROUVE** l'achat des produits de première nécessité décrits ci-dessus.

#### **REGULARISATION DES TAUX DE FISCALITE**

Une erreur d'écriture s'est glissée lors de la rédaction de la délibération concernant les taux de fiscalité de la commune. En effet, le contrôle de légalité de la Préfecture a constaté une inversion du taux de la TH avec celui du FNB.

Pour mémoire, lors de la réunion du 09 avril 2025, le CM avait approuvé les taux d'imposition suivants (inchangés / 2024) :

- **Foncier Bati (FB) : 38.32 %**
- **Foncier Non Bâti (FNB) : 46.33 %**
- **Taxe d'habitation (TH) : 12.79 %**

Le Conseil Municipal, avoir délibéré et à l'unanimité :

- **APPROUVE** la régularisation de l'écriture des taux de fiscalité qui restent identiques à ceux de 2024.

## **RETROCESSION A LA COMMUNE D'UNE CONCESSION DU COLOMBARIUM**

En raison d'un changement de domicile, la propriétaire d'une concession du colombarium envisage de rétrocéder celle-ci à la commune. L'urne funéraire va être enlevée par la famille. Ce cas n'étant pas évoqué dans le règlement du cimetière, le maire propose que l'on applique les mêmes modalités que pour les concessions en terre soit restitution au demandeur des 2/3 de la somme versée à l'achat de la concession.

Le Conseil Municipal, avoir délibéré et à l'unanimité :

**ACCEPTE** la restitution de la concession du colombarium et **APPROUVE** la restitution de 2/3 de la somme versée à l'achat.

## **ENQUETE PUBLIQUE CARRIERE DU BOIS DE LA GROTTA A VERFEUIL**

La société « Carrière LUGAN » qui exploite la carrière du Bois de la Grotte demande un renouvellement de l'autorisation d'exploiter pour 30 ans (exploitation de pierre de taille). Cette enquête publique a déjà obtenu un avis favorable du SDIS, de la DRAC, et de la DREAL.

Le Conseil Municipal, avoir délibéré et à l'unanimité :

**DONNE UN AVIS FAVORABLE** au projet de renouvellement d'exploiter sur 30 ans à la société « Carrière LUGAN » pour la carrière du Bois de la Grotte.

## **REVISION DU RIFSEEP**

Pour mémoire, le régime indemnitaire RIFSEEP comprend l'IFSE (Indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise) et le CIA (complément indemnitaire annuel).

Le maire propose de ne pas attribuer de régime indemnitaire aux agents en maladie professionnelle (l'indemnité reste attribuée aux agents en accident du travail).

Cette proposition a été soumise au CST (Comité Social Territorial) du Centre de Gestion du Gard qui s'est réuni le jeudi 12 juin dernier.

Le Conseil Municipal, avoir délibéré et à l'unanimité :

**APPROUVE** la révision du RIFSEEP décrite ci-dessus.

## **QUESTIONS DIVERSES**

- Restauration du meuble de l'église : un devis a été demandé à l'ébéniste du village, Kevin NIGGEL. Le devis s'élève à 2290 € => Validé par le CM
- Interdiction de circuler rue des tours => des potelets amovibles vont être installés aux deux extrémités de la rue.
- Parc Municipal => 4 cèdres vont être coupés très prochainement (morts sur pied).
- Travaux sur l'arche du Portail d'entrée du Fort => une fissure est apparue sur l'arche, des travaux de consolidation vont être entrepris rapidement.
- Festival de la Tave => la manifestation aura lieu sur la commune le samedi 21 juin pour la fête de la musique.
- Pique-nique du 14 juillet => l'orchestre PLAY est retenu pour l'animation